

Objet : Établissement de l'Agenda d'Accessibilité Programmé de la Ville d'Échirolles

Échirolles, le 13 septembre 2016

- À Monsieur Renzo Sulli,
Président de la Commission Communale d'Accessibilité d'Échirolles
Hôtel de Ville, BP 248
1, place des 5 Fontaines
38433 Échirolles Cedex

- Copie aux membres de la Commission et aux élus

Monsieur le Maire,

Nous avons pris note de votre réponse en date du 22 août, mais nous avons le regret de vous dire qu'elle ne peut nous satisfaire.

Nous ne comprenons pas que vous affirmiez ne pas pouvoir nous communiquer ce diagnostic sous forme électronique, en le mettant en accès libre sur Internet, ou à défaut sur CD ou DVD.

Le diagnostic de la ville de Fontaine, qui nous l'a spontanément communiqué, pèse seulement 379 Mo. Celui d'Échirolles est certainement beaucoup plus volumineux, mais il y a de la marge par rapport à la limite de capacité d'un simple DVD, simple ou double couche... Et puis, vous disposez certainement, grâce à l'hébergeur de votre site Internet, de la place nécessaire pour le rendre consultable à distance.

L'intérêt de disposer d'un diagnostic publiquement consultable, et non pas en prenant rendez-vous dans un bureau, n'est certes pas de l'étudier de manière exhaustive, mais de permettre aux handicapés habitant à Échirolles de s'informer au sujet des ERP et IOP qui les concernent personnellement. Cela leur permettrait surtout de faire remonter leurs observations et demandes éventuelles, et par conséquent d'orienter la discussion sur l'Ad'AP.

Encore une fois, nous regrettons que la Municipalité d'Échirolles nous mette devant le fait accompli.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le CDTHED :

Monsieur Roger Thomas, membre titulaire de la CCA
Madame Danielle Rochefort, membre suppléante de la CCA

